



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME**

AVIS PUBLIC

AVIS DE RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 083-2022-40 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 082-2022-11 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Chrysostome a adopté par résolution le règlement numéro 083-2022-40 modifiant le règlement de zonage numéro 083-2004 afin de remplacer les zones I-1 à I-3 ainsi qu'une partie de la zone H-22 par les zones H-30 à H-32 et P-6 dans la cadre de la concordance du règlement de zonage au règlement 082-2022-11 modifiant le plan d'urbanisme, lesquels furent adoptés simultanément conformément à la loi.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement 083-2022-40 modifiant le zonage au règlement numéro 082-2022-11 modifiant le plan d'urbanisme.
3. La demande à la Commission municipale du Québec doit être transmise par écrit, signée, et indiquer les règlements visés par la demande d'examen de la conformité.
4. Cette demande doit être transmise directement à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis à l'adresse suivante :

**Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3**

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité des règlements au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement 083-2022-40 modifiant le zonage au règlement numéro 082-2022-11 modifiant le plan d'urbanisme.

5. Les règlements ci-haut mentionnés peuvent être consultés à l'Hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Chrysostome situé au 624, rue Notre-Dame, 2e étage, Saint-Chrysostome durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Chrysostome, ce 7^e jour de juin 2022

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier